

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 28 novembre 2019

Absent(e)s excusé(e)s : Dominique CHAMBON, Florence HETIER

Réuni au lieu ordinaire de ses séances, le jeudi 28 novembre 2019, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LONGIN, Maire, le Conseil Municipal de Varennes-Saint-Sauveur a :

Approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 17 octobre 2019

Présentation de la carte communale :

Suite à la dernière réunion de travail avec le cabinet VERDI, le Maire présente un support d'animation ajusté et complété de la révision de la carte communale de Varennes-Saint-Sauveur pour finalisation du projet.

Après étude par le conseil municipal, il est proposé de garder la parcelle (joutant la propriété de RUDE Antoine) comme zone constructible.

Une réunion publique d'informations aura lieu le 17 décembre à 20h à la salle polyvalente. Des flyers seront distribués dans toutes les boites aux lettres de la commune.

Admission en non valeurs

Monsieur le Maire donne lecture des états des produits présentés par Madame la Trésorière Municipal en vue de l'admission en non-valeur et en annulation des titres restant impayés et pour lesquels aucun recours n'est possible pour une somme totale de 157,25 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, dit que les sommes sus nommées sont admises en non-valeur car elles sont définitivement irrécouvrables.

Attribution indemnité du receveur municipal :

Il est décidé, à compter de l'exercice 2019, et pour les années suivantes de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an et d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires (vote : 12 pour et 1 abstention).

Service commun RGPD / Archivage :

Depuis le 25 mai 2018, les collectivités territoriales, comme toutes les autres organisations publiques et privées de l'Union Européenne, doivent respecter le nouveau règlement européen sur le traitement et la libre circulation des données à caractère personnel, dit RGPD. Cette réglementation vient renforcer les droits des personnes sur leurs données personnelles, ainsi que la sécurité de ces données et prévoit des sanctions importantes en cas de manquement aux nouvelles obligations. Les collectivités territoriales ont ainsi l'obligation de désigner un(e) délégué(e) à la protection des données (DPD, ou DPO, anglicisme tiré de « Data Protection Officer »).

Considérant les obligations réglementaires relatives au RGPD, la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' a créé un poste permanent à temps complet pour l'emploi d'un agent en charge de la gestion des données publiques associée à une mission d'archiviste, poste devant être mutualisé avec les communes membres intéressées.

La mise en place d'un service commun Protection des données RGPD-archivage, assistance aux communes est sans incidence sur le personnel communal et ne donne lieu à aucun transfert s'agissant d'une création de poste.

Le coût pour la commune de Varennes-Saint-Sauveur serait d'environ 307,75 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Mise à jour des statuts de la communauté de communes :

Le projet de modification des statuts répond aux objectifs suivants :

- Inscription en compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau et assainissement actuellement optionnelles
- Requalifier la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » en compétence facultative avec une définition reprenant celle retenue au titre de l'intérêt communautaire par délibération en date du 20 décembre 2017

La compétence facultative est ainsi définie : « construction, entretien, fonctionnement et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire suivants : le centre aquatique AquaBresse à Louhans et la piscine de plein air à Cuiseaux, les gymnases et salles à usage multi sport exclusivement, le terrain à vocation de sports mécaniques à Joudes, le plateau d'évolution physique à Cuiseaux et l'antenne de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne sur le thème de l'architecture de la vie quotidienne en Bresse autrefois au domaine Plissonnier à Saint-André-en-Bresse »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la mise à jour des statuts de la communauté de communes.

RPQS 2018 :

Présentation par le Maire des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif établis par Bresse Louhannaise Intercom'.

Subventions association sportive et foyer socio-éducatif du collège :

Dans le cadre de la restitution de compétences aux communes en ce qui concerne l'enseignement secondaire des élèves, la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) a prévu, lors de sa réunion du 12 juin, la reversion des charges pour les destinations suivantes :

- Transport des élèves vers la base de loisirs de Louvarel (activité VTT)
- Le fonctionnement du foyer socio-éducatif (FSE)
- Le fonctionnement de l'association sportive du collège (AS)

Dans son compte-rendu, la CLECT mentionne précisément les montants par commune, ce qui représente pour la commune de Varennes-Saint-Sauveur :

- 104,73 € pour le transport des élèves vers la base de loisirs de Louvarel, somme destinée à l'association sportive du collège
- 457,95 € pour le fonctionnement du FSE, le fonctionnement de l'AS et les activités périscolaires du FSE.

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour verser les subventions

Questions diverses :

- La commission bâtiment a été visiter le logement au-dessus de l'école suite au départ de la locataire. Il est proposé d'installer une plaque de cuisson dans la cuisine et d'augmenter le tarif de location à 450 €/ mois car le chauffage est compris dans le loyer.

- Un devis a été reçu pour changement du lavabo fontaine à l'école maternelle. Actuellement il y a une fuite d'eau et ce n'est pas réparable (trop ancien) Le coût estimé est de 2880 €. Accord du conseil municipal
- Un devis a été reçu pour réparer la serrure de la porte aluminium de la cantine (porte complexe) pour un montant de 475 €. Accord du conseil municipal
- Suite à un audit gratuit de la société Defibril concernant les défibrillateurs installés à la salle polyvalente et à l'espace René Beaumont, ces deux appareils ne fonctionnent plus. Coût des réparations : 346,96 € pour les deux
Le coût de la maintenance serait de 110 €/an /défibrillateur
Accord à l'unanimité pour les réparations et voir si possibilité d'un groupement de commande à plusieurs communes pour la maintenance
- Le Maire informe le conseil que Michel DELEAGE a fait sa demande de retraite en date du 1^{er} avril 2020. Au 31/03/2020 il sera radié des effectifs de la commune.
- Monsieur André BOURGEOIS demande la poursuite de son temps partiel jusqu'au 31 mars 2020. Il reprendra à temps complet au départ en retraite de Michel DELEAGE soit au 1^{er} avril 2020.
- Un point d'information est fait sur l'ouverture de la micro crèche depuis le 4 novembre dernier
- Karelle MICHEL informe que le bulletin municipal est en cours de réalisation par le secrétariat de Mairie
- Le maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu de la part de Mme VILLARD Evelyne concernant l'usine de méthanisation en projet à Condal et demandant une réunion publique d'informations. Le Maire va demander au porteur de projet s'ils veulent prévoir une réunion publique sur notre commune. Cette réunion ne sera en aucun cas organisée par la commune.
- Prévoir dossiers de demandes de subventions pour Département et Région au plus tard le 31 décembre prochain.
- Frédéric CANNARD demande à réfléchir sur la suppression d'éclairage public nocturne supplémentaire sur la commune

Varennes Saint Sauveur, le 9 décembre 2019



Le Maire,

Jean-Michel LONGIN